

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 mars 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mars 2021

2021 V.90 Vœu relatif à la sauvegarde du musée de l'Éventail, sis au 2 boulevard de Strasbourg, paris 10e

Le Conseil de Paris,

Considérant que le musée de l'Éventail conserve une collection unique de 2 500 pièces de toutes les époques, reconnue à l'international, à laquelle la responsable du musée, Anne Hoguet, a consacré sa vie ;

Considérant que le lieu, situé dans une ancienne boutique fondée en 1793, est constitutive de l'identité artistique et culturelle du 10^e arrondissement, quartier autrefois riche en artisans, désormais disparus ;

Considérant que sa disparition serait dramatique tant pour l'intégrité de la collection qui risque la dispersion, et du lieu dont le salon a été classé en 2004 au titre des Monuments Historiques, que pour la transmission d'un savoir-faire rare, classé à l'inventaire national du patrimoine immatériel en 2020 et apprécié des créateurs comme du monde de l'art ;

Considérant que les petits musées privés constituent des lieux patrimoniaux et culturels essentiels à la richesse, à la diversité et aux maillages culturels de Paris ;

Considérant que le musée connaît depuis de nombreuses années des difficultés financières avec une dette qui s'élève à ce jour à 11 793 563 € et qu'un nouveau commandement à payer a été envoyé par Elogie-Siemp à Anne Hoguet le 22 février 2021 ;

Considérant que le musée de l'Éventail a bénéficié d'une remise de loyer d'un montant de 18 425 euros, représentant ainsi 6 mois de loyers, dans le cadre des mesures de soutien aux activités impactées par la crise sanitaire mis en œuvre par ELOGIE-SIEMP ;

Considérant que la réunion de médiation du 5 février dernier entre Anne Hoguet, Laurence Patrice, élue du arrondissement de Paris et Présidente d'Elogie-SIEMP, Karen Taieb, Adjointe à la Maire de Paris en charge du patrimoine, de l'histoire de Paris et des relations avec les cultes et Carine Rolland, Adjointe à la Maire de Paris en charge de la culture, ainsi que d'autres représentants de la Ville de Paris et de l'État, a permis d'envisager de nouvelles solutions pour préserver ce patrimoine ;

Considérant qu'à l'issue de cette rencontre, les Adjointes Karen Taleb, Carine Rolland et Olivia Polski ont écrit à plusieurs maisons de couture connues pour leur attachement au savoir-faire français ;

Sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu que:

La Ville de Paris continue autant que faire se peut à accompagner Anne Hoguet dans ses recherches de solution pour la pérennisation de ce patrimoine.